



Nous travaillons pour vous

DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
BIENTÔT PRÈS DE CHEZ VOUS



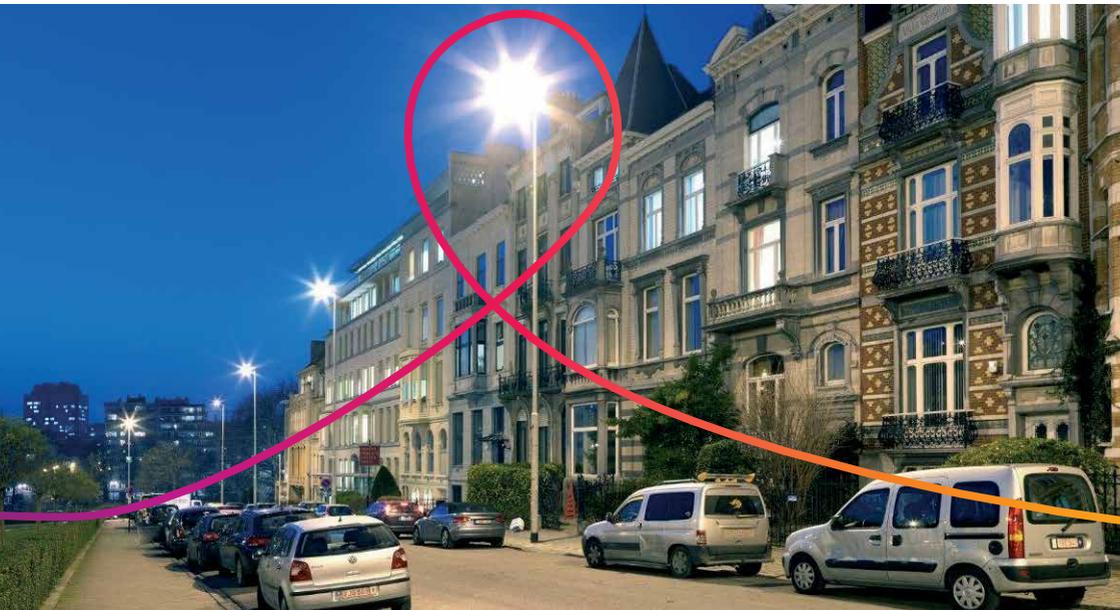
Sibelga

Des travaux d'éclairage public bientôt près de chez vous

Chaque soir, lorsque le soleil se couche, nous sommes habitués à ce que les luminaires s'allument dans les rues. Cet éclairage renforce le sentiment de sécurité et rend nos quartiers agréables à vivre.

Pour que le réseau d'éclairage public le long des voies communales soit toujours fiable et de qualité, nous effectuerons bientôt des travaux près de chez vous.

Conformément à la législation en vigueur, Sibelga s'est concertée avec les autres sociétés de service public (eau, égouts, télécom, ...) pour l'organisation de ce chantier afin de coordonner les travaux et d'éviter des chantiers successifs. Les autorisations requises ont été délivrées par votre commune et/ou la Région de Bruxelles-Capitale et la zone de police locale.



Comment se déroule un chantier ?

Pour minimiser le risque de panne, nous remplaçons généralement l'installation complète (câbles, supports et luminaires). Nous effectuons ces travaux soit sur la voirie soit sur la façade de votre habitation.

Pendant la durée des travaux, nous maintenons l'ancienne installation active pour vous assurer un éclairage à chaque instant. Une fois la nouvelle installation opérationnelle, celle-ci remplace l'ancien éclairage qui sera définitivement enlevé.

Tant l'élaboration du projet que la réalisation de ces travaux se passent en collaboration avec les autorités communales.

TRAVAUX EN VOIRIE

Pour le renouvellement ou la pose de câbles :

- nous creusons une tranchée, généralement dans le trottoir ;
- nous assurons l'accès à votre domicile en plaçant des passerelles si nécessaire ;
- lorsque les câbles sont remplacés ou posés et que les luminaires sont installés, nous remettons le trottoir en état.

TRAVAUX SUR FAÇADE

En cas d'installation de nouveaux luminaires ou de renouvellement des luminaires sur façade :

- le règlement communal/de police nous autorise à fixer un luminaire et à poser un câble d'alimentation sur la façade, sans la permission du propriétaire ;
- nous veillons à positionner les luminaires et à adopter un trajet de câble respectant au mieux les habitations ;
- nous utilisons un élévateur qui se déplace au fur et à mesure de l'évolution des travaux.

Ce que vous devez savoir

ACCÈS AUX HABITATIONS

Une passerelle, munie d'un garde-corps, sera placée au-dessus des tranchées pour vous permettre d'accéder à votre logement. L'accès à votre garage est également assuré.

DURÉE DU CHANTIER

Ces informations se trouvent sur la fiche de renseignement chantier, jointe à cette brochure. Elles peuvent être cependant sujettes aux aléas du chantier, et notamment aux intempéries.

DISPOSITION DES LUMINAIRES

Le nouvel emplacement des luminaires peut être différent du précédent. Il est déterminé par une étude photométrique conforme aux normes et respecte, s'il existe, le plan lumière communal.

Le nombre de luminaires dépend fortement de la hauteur d'installation. Ainsi, il faut davantage de luminaires s'ils sont placés plus bas. La puissance installée par luminaire est alors plus faible.

ADAPTATION

Les nuisances lumineuses en ville sont inévitables. Nous essayons toutefois de les limiter au maximum. S'adapter à une nouvelle installation prend du temps. Mieux vaut attendre la fin du chantier et laisser passer une période de 3 mois pour bien évaluer la situation.

ZONE D'ACTION DE SIBELGA

L'éclairage public ne prend pas en compte l'éclairage des parties privées (jardinets, reculs de maison, lisibilité des parlophones, ...).

CIRCULATION ET PARKING

La circulation pourrait être temporairement interdite dans votre rue. Lorsque c'est possible, nous la rétablissons en dehors des heures d'activité du chantier. Des déviations sont mises en place le cas échéant. Le chantier pourrait également avoir un impact sur le nombre de places de parking disponibles.

Sachez aussi, que comme le veut la législation en la matière, Sibelga a veillé à ce que le chantier :

- ne perturbe pas la circulation des véhicules d'urgence, d'enlèvement des déchets ou de transport public, ni l'accessibilité à leurs arrêts et stations ;
- n'empiète pas sur des emplacements ou installations destinés aux personnes à mobilité réduite, aux taxis, aux livraisons, aux véhicules de la police,...

Si ces dispositions n'ont pas pu être respectées, l'avis des services concernés a été requis pour que la meilleure solution alternative soit mise en place.

TROTTOIRS ET FAÇADES

Nous accordons une grande importance à la remise en état des trottoirs et façades. Un état des lieux est d'ailleurs effectué avant et après les travaux par notre entrepreneur avec un représentant des services communaux.



Comment nous contacter ?

- Pour plus d'informations sur ce chantier :
 - . 0800 117 47 (lundi-jeudi : 8h-16h30 / vendredi : 8h-15h45)
 - . eclairagepublic@sibelga.be
- En cas d'urgence liée au chantier : 0800 117 47 (24h/24)
- En cas de panne d'éclairage public :
 - . www.sibelga.be > **Éclairage public**
- En cas d'odeur de gaz : 0800 19 400 (24h/24)
- En cas de panne d'électricité générale : 02 274 40 66
- En cas de fuite d'eau : 02 739 52 11
- Pour toute autre question : Service Clientèle
 - . www.sibelga.be
 - . clients@sibelga.be
 - . 02 549 41 00 (lundi-vendredi : 8h - 17h)
 - . boulevard Émile Jacqmain 96 - 1000 Bruxelles

Document also available in English.

Go to www.sibelga.be > Publications > Useful English Documents



Sibelga

BP 1340 - 1000 Bruxelles Brouckère

www.sibelga.be

